COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints) BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – BELOTTI Michel – BENLAKHLEF Omar – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – COURRIAS Bernard

Madame GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Madame POLASTRO Maryse
Absente excusée : SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **Demande de subvention Association « Les Enfants du Lubéron » (crèche de Mirabeau)**
   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **DECIDE** d'allouer une **subvention de fonctionnement de 6 650.00 € à l'Association « Les Enfants du Lubéron »** pour notre participation à la crèche de Mirabeau jusqu'au 30/08/2009. (la Commune de ST PAUL ne renouvellera pas sa participation à la crèche de Mirabeau à compter du 01/09/2009)
   - **DIT QU**'un virement de crédit sera effectué à l'article 6574 « subv. Fonct. Person Droit privé »

2. **Demande de subvention CLI de Cadarache (Commission Locale d'Information)**
   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **DECIDE** d'allouer **une subvention de 300.00 €** pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) de Cadarache pour l'année 2009
   - **DIT QU**'un virement de crédit sera effectué à l'article 6574 « subv. Fonct. Person Droit privé »

3. **Décision modificative pour virement de crédits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux Associations »**
   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **DECIDE** un virement de crédit de 6 950.00 € (attribution de subventions 6 650 € + 300 €) de l'article 61523 « Entretien voies et réseaux » à l'article 6574 « subv. Fonct. Person Droit privé »

4. **Demande de subvention au titre du FDADL au Conseil Général pour acquisition d'un tracteur collectivité pour service Voirie (avec Equipement : broyeur et lame de déneigement)**
   Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement pour l'acquisition d'un tracteur spécial Collectivité de marque NEW HOLLAND T4040 pour le service Voirie ainsi que l'équipement d'un tondobroyeur et lame de déneigement. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **APPROUVE** l'opération
   - **SOLLICITE** l'aide financière la plus large possible du Conseil Général dans le dispositif Fonds Départemental d'Aide au Développement Local.

5. **Avis sur demande d'autorisation d'exploiter une installation de réfrigération au sein des bâtiments du siège ITER, formulée par l'Agence ITER France. Enquête Publique du 27 Avril 2009 au 30 Mai 2009 inclus.**
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'Unanimité des Membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **EMET un AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de réfrigération au sein des bâtiments du siège ITER, formulée par l'Agence ITER France

6. **Convention de réservation de places pour crèche « Françoise Dolto » de Peyrolles en Provence.**
Après avoir pris connaissance du projet de convention pour la réservation de berceaux au sein de la crèche « Françoise DOLTO » à Peyrolles en Provence, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **DECIDE** de réserver 5 **places d'accueil équivalent temps plein à la crèche « Françoise DOLTO » à Peyrolles en Provence**, aux enfants de moins de 4 ans révolus dont les parents habitent la Commune de Saint Paul Lez Durance, **à partir du 1er Septembre 2009**.
   - **APPROUVE** les termes de la convention à passer entre la Commune et l'Association « MIMOSAE » dont le siège social sis 131 chemin du cavaou 13013 Marseille, qui assure la gestion de la structure d'accueil « Françoise DOLTO ».
   - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.
   - **DIT QUE** les crédits financiers sont prévus au Budget Communal 2009 à l'article 611 « Contrats de Prestation de services »

7. **Proposition de contrat de services pour « entretien des installations d'appareils de climatisation réversibles et VMC » - Bâtiment PSIG.**
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **APPROUVE** les termes du contrat de services à passer avec le prestataire R2F à Amélie les Bains représenté par Melle L.RENARD , gérante de la SARL Roger RENARD, pour la maintenance des installations d'appareils de climatisation réversibles et VMC du bâtiment PSIG, avenue de la Cascade.
   - **DIT QUE** les crédits sont prévus au budget communal article 6156 « maintenance »
   - **DIT QUE** la commune émettra un titre de recette exécutoire annuellement auprès de la Gendarmerie Nationale, locataire des locaux, pour le remboursement de cette prestation.
   - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le dit contrat y toutes pièces y relatives.

8. **Convention de partenariat pour le fonctionnement d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH - Centre Aéré) entre la Commune de Mirabeau et de Saint Paul Lez Durance**
Le sujet n'étant pas porté à l'ordre du jour, le Conseil ACCEPTE de le traiter.

   Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé pour la mise en place du Centre aéré (depuis Juillet 2008) en partenariat entre la Commune de Mirabeau et Saint Paul Lez Durance, à l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat pour le fonctionnement d'un ALSH entre la Commune de Mirabeau et la Commune de Saint Paul Lez Durance (sous réserves de quelques modifications à apporter.)
   - **ACCEPTE** de rembourser à la Commune de Mirabeau la moitié du coût du Centre Aéré 2008 animé par Léo Lagrange soit un montant de 3 578.72 €.
   - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes pièces y relatives.

Informations du Maire et questions diverses

Demande d'insertion pour magazine touristique « Bienvenue en Provence » formulée par La Marseillaise.
A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil maintient sa décision du 03/02/2009 de ne pas souscrire d'insertion publicitaire pour l'année 2009.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.